

## QUELQUES POINTS MAJEURS DES REGLES DE VIE SCOLAIRE

Au-delà du Règlement Intérieur complet du lycée que vous et votre enfant aurez à signer à la rentrée après en avoir pris connaissance, quelques points particuliers doivent être signalés dès maintenant.

### 1) **Le carnet de correspondance :**

La possession et la présentation SYSTEMATIQUE du carnet (avec photo obligatoire et visible) au portail, toute l'année, toutes les fois de la journée où l'élève rentre ou sort est OBLIGATOIRE dans le cadre de la surveillance VIGIPIRATE de l'établissement, afin de s'assurer qu'aucune intrusion n'a lieu.

Pourtant beaucoup trop d'élèves, au fil de l'année ne respectent plus cette règle au motif « qu'on les connaît ». Cela n'est pas acceptable par principe ni réaliste dans un lieu où travaillent 1200 élèves et 200 adultes.

### 2) **Le téléphone portable :**

Les problèmes liés à son utilisation abusive, pourtant interdite par le Règlement Intérieur, en cours, se multiplient. Les sanctions (notamment la confiscation du téléphone) seront donc plus systématiques et lourdes dès la rentrée scolaire pour enrayer ce fléau. Elles augmenteront très vite pour les récidivistes.

Il est rappelé aussi que toute atteinte au droit à l'image des adultes mais aussi camarades peut entraîner dépôt de plainte.

### 3) **Absences :**

Dans la mesure du possible, une absence doit être signalée à la Vie Scolaire.

Lorsque nous signalons par SMS, ou téléphone une absence aux familles, cette absence doit être quand même justifiée par écrit en complétant la partie nécessaire du Carnet de Correspondance, même si vous avez rappelé après le SMS. Le fait de recevoir un SMS ne suffit donc pas.

Les seuls motifs recevables d'absence sont : la maladie, les convocations administratives (avec justificatif), les événements familiaux graves.

L'assiduité est le premier devoir de l'élève et les manquements entraînent des signalements automatiques progressifs à l'autorité académique puis judiciaire.

Vu et pris connaissance le

Signature des Parents

Signature de l'élève